



CHU DE REIMS

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE REIMS****Compte-rendu de réunion**

Page : 1/23

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

Rédaction	Fonction	Date
Mme GODIN Marine	Secrétaire - Pôle EHPAD CHU Reims	10/12/2025

Réunion du 10 décembre 2025

en qualité de		P : présent	E : excusé
Représentant des Résidents			
M. MOUSEL Alain (Président suppléant)	Résidence Wilson	E	
M. BIENCOURT Gilbert	Résidence Wilson	E	
M. MASSART Pierre (Président)	Résidence Roux	P	
Mme PICART Michèle	Résidence Roux	E	
M. FAUQUEMBERGUE Jean-Marc	Résidence Marguerite Rousselet	P	
Mme MASSUEL Micheline	Résidence Roederer Boisseau	P	
Représentants des Familles			
Mme JANUTH Véronique	Résidence Wilson	P	
Mme THEVENIN Carole	Résidence Wilson	P	
Mme MASSART Martine	Résidence Roux	E	
Mme THIEBAULT Christelle	Résidence Roux	P	
Mme PEREIRA Céline	Résidence Marguerite Rousselet (suppléante)	P	
Mme BAUDART Claudine	Résidence Roederer Boisseau	P	
Représentants du Personnel			
Mme CAILLETEAU Cindy	Syndicat CFDT	E	
Mme FOUSS France	Syndicat CFDT	P	
Mme MOREAU Mélanie	Syndicat CGT	P	
Mme BEAUPERE Muriel	Syndicat CGT	P	
M. ANCELIN François	Syndicat CGT (suppléant)	P	
M. LEFEVRE Laurent	Syndicat CGT (suppléant)	P	
Mme BOCQUET Audrey	Syndicat FO	P	
M. JANDIN Bastien	Syndicat FO	P	
Représentant du Conseil de Surveillance			
M. RIDEZ Jean-Michel	Représentant CS	E	



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 2/23

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Représentants du CHU		
Mme DE LA ROCHE Justine	Directrice déléguée du Pôle EHPAD	P
Dr LHERMITTE Christelle	Médecin - Chef du Pôle EHPAD	P
M. BACHELLÉ Kelvin	Directeur Délégué - Adjoint du Pôle EHPAD	P
M. BRUGEAT Thierry	Coordonnateur Général des Soins	E
Mme ETIENNOT Carole	Cadre Supérieur de santé du Pôle EHPAD	P
Mme BERGER Justine	Cadre Supérieur de santé du Pôle EHPAD	P
Mme DARTOIS Gaétane	Cadre en appui des cadres supérieur de santé	P
M. ZANARDO Antoine	Responsable du service animation	P

Ordre du jour :

- 1 / Point sur la planification des CVS 2026
- 2 / Point sur les arrivés et les départs
- 3 / Information sur la situation épidémique et la vaccination
- 4 / Retour à chaud sur l'évaluation externe des EHPAD
- 5 / Présentation du projet "salle de sport" à Wilson par M. Biencourt
- 6 / Point d'information sur la Plateforme d'Accompagnement et de Répit aux Aidants Familiaux
- 7 / Présentation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2026
- 8 / Actualités des résidences
- 9 / Questions des résidents et des familles

Sans objection des membres du CVS présent, la séance est enregistrée pour la formalisation du compte-rendu. Toute autre utilisation de l'enregistrement devra faire l'objet d'une demande aux membres du CVS présent.

A 14h00, **Madame DE LA ROCHE et Monsieur MASSART**, Président, ouvrent la séance du conseil de la vie sociale.

I – Approbation de la planification des prochains CVS 2026

Madame DE LA ROCHE présente les dates des prochains CVS pour l'année 2026.

Comme la réglementation le prévoit, 3 dates ont été planifiées :

Le mercredi 11 mars 2026

Le mercredi 17 juin 2026

Le mercredi 18 novembre 2026

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 3/23

En cas de nécessité, d'autres CVS exceptionnels peuvent-être organisés après concertation avec les membres du CVS.

II – Point sur les arrivées et les départs

Madame le Docteur LHERMITTE est nommée officiellement Cheffe du Pôle EHPAD / USLD du CHU de Reims depuis le 1^{er} décembre 2025 pour une durée de 4 ans. Le bureau du Dr LHERMITTE reste localisé sur Wilson, mais elle se déplace chaque semaine sur les 4 résidences.

La nomination est prononcée par la Directrice Générale du CHU, le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et la Doyenne de la faculté de Médecine suite à un entretien et proposition des projets du pôle pour les 4 années à venir.

Les projets du pôle pour les 4 prochaines années seront présentés au fur et à mesure aux membres du CVS.

Madame DE LA ROCHE précise que la CHU va travailler son projet d'établissement pour 2026 / 2030. L'enjeu pour le CHU est de retravailler ce projet d'établissement dans lequel les différents pôles du CHU seront bien sûr intégrés. Les différents projets seront présentés aux membres du CVS dès lors qu'ils seront structurés.

III – Information sur la situation épidémique et la vaccination

Madame le Docteur LHERMITTE présente le point sur la situation épidémique des résidences.

- Des épidémies sont en cours sur certains sites : Sur la résidence Roederer, le service Cépages est touché, nous restons en attente des résultats des tests grippes et COVID.
- Sur la résidence Marguerite Rousselet on compte un cas avéré de COVID avec un risque de propagation.

Une communication aux familles est faite au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie dans chaque résidence.

La vaccination contre la grippe et le COVID est en cours pour les résidents en fonction de leur schéma vaccinal et du consentement au vaccin (résidents et/ou responsable légal). Les médecins coordonnateurs suivent l'évolution des épidémies et des vaccinations des résidents au fil de l'eau.

La vaccination des professionnels est assurée par l'Unité de Médecine et de Santé au travail qui assure des présences sur chaque site.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 4/23

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Le port du masque est fortement recommandé pour les familles dans toutes les résidences.
Dans les secteur épidémique le masque est obligatoire pour les familles.
Le masque est obligatoire pour les professionnels en contact direct avec les résidents.

IV – Retour à chaud sur l'évaluation externe des EHPAD

Madame DE LA ROCHE présente le point sur l'évaluation externe des EHPAD.

Le Pôle EHPAD a réalisé l'évaluation externe sur les quatre sites.

Cette évaluation s'est tenue en deux phases :

- Wilson et Roederer Boisseau en octobre 2025
- Marguerite Rousselet et Roux en novembre 2025

Les membres du CVS se sont entretenus avec un des évaluateurs en octobre dernier comme le prévoit la procédure.

L'objectif de cette évaluation est d'apprécier la qualité des prestations délivrées par les EHPAD auprès des personnes accompagnées conformément à un référentiel et une méthodologie validée par la Haute Autorité de Santé. C'est une démarche qui est obligatoire selon le code de l'action sociale et des familles et vise l'ensemble des établissements médicaux sociaux, EHPAD, handicap et services infirmiers, par exemple au domicile. Cette évaluation est réalisée tous les cinq ans sur la base d'un calendrier diffusé par l'ARS Grand Est.

L'évaluation est assurée par un tiers extérieur qui est accrédité par la Haute Autorité de Santé et qui est indépendant par rapport à l'EHPAD. La société INGERIS a été retenue par le CHU après un appel d'offre.

Une échelle de notation est établie en notation de 1 à 4 étoiles, le niveau 1 étant un niveau pas du tout satisfaisant, le niveau 4 étant très satisfaisant et l'étoile étant un niveau optimisé.

Les enjeux pour tous, sont de permettre à la personne d'être actrice de son parcours, de renforcer la dynamique qualité sur les résidences et aussi de promouvoir cette démarche qualité sur l'ensemble des quatre sites.

Les chiffres clefs de cette évaluation sont présentés :

- 4 résidences évaluées pour 796 lits
- 2 évaluateurs sur 8 jours
- 15 interviews de résidents
- 86 professionnels interrogés
- 16 heures de rencontres avec les professionnels
- 57 professionnels rencontrés
- 11 heures de rencontres avec la gouvernance



**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

L'évaluation s'articule autour de 157 critères évalués. La démarche est pilotée au sein du pôle par un COPIL Qualité qui est actif depuis juin 2023.

Madame DE LA ROCHE souligne que cette présentation n'est pas le rapport définitif. L'objectif est de faire un premier retour « à chaud » aux membres du CVS. Ces éléments, sont ceux présentés par les évaluateurs externes lors de leur retour à chaud fin novembre.

Monsieur BACHELLÉ présente la thématique n°1 : Bienveillance et Ethique

L'évaluatrice externe a indiqué sur cette thématique que certaines actions sont très bien faites sur la démarche éthique mais qui nécessiteraient d'être écrites, formalisées pour valoriser les bonnes pratiques de terrain. Sur cette première thématique, le pôle a obtenu une étoile : un niveau optimisé dans la démarche éthique. Ce qui a été salué est le questionnement régulier des professionnels sur des thèmes éthiques importants.

La démarche éthique a été présentée par Mme MAQUART lors d'un précédent CVS.

Monsieur BACHELLÉ présente la thématique n°2 : Droit de la personne

Pour la deuxième thématique sur les droits de la personne, les évaluateurs ont souligné le respect des résidents notamment avec le consentement et les droits intégrés directement dans les pratiques d'admission des professionnels.

La politique d'admission sur le pôle EHPAD, se décline avec une préadmission comprenant un recueil du consentement, en lien avec le résident et les familles. L'ensemble des outils obligatoires en EHPAD sont structurés, partagés et connus des équipes et l'établissement s'organise pour le faire connaître.

Il y a des chartes, des incollables, des temps de sensibilisation, d'information qui sont proposés aux équipes. Les professionnels se sont bien appropriés les éléments cités ci-dessus. Dans les actions à améliorer, le questionnement du droit à l'image doit être régulièrement proposé aux résidents / famille ou tuteur.

Madame DE LA ROCHE présente la thématique n°3 : Expression et participation de la personne âgée

Pour la thématique n°3, expression et participation de la personne âgée, les éléments positifs soulignés par les évaluateurs sont :

- Le conseil de la vie sociale qui est actif, qui se réunit régulièrement conformément aux attendus. Les comptes rendus sont disponibles mais denses à la lecture. Les



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 6/23

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

évaluateurs ont souligné la nécessité de les rendre plus accessibles avec des formats plus faciles à lire et à comprendre et un accompagnement de nos équipes sur l'accessibilité à ces comptes rendus.

- La commission d'animation qui se réunit trimestriellement et qui favorise l'expression des résidents en lien avec les équipes est un point souligné par les évaluateurs. M. ZANARDO organise avec l'équipe d'animation ces commissions. Une diversité des animations et surtout aussi une présence des associations dans les différents sites.
- Les enquêtes de satisfaction ont été simplifiées pour les rendre aussi accessibles à tous.

Les éléments à améliorer sont :

- L'accessibilité des comptes rendus de CVS et la médiatisation des informations du CVS auprès des familles. Ce point peut être travaillé collectivement en lien avec les membres du CVS.

Les évaluateurs ont salué la dynamique forte sur l'aspect ouverture sur l'environnement avec les nombreux projets artistiques, sportifs et culturels menés au sein du Pôle comme par exemple, les projets sportifs en lien avec les APA, les projets artistiques en lien avec Mme Blary, notamment sur le volet culture et santé.

Madame le Docteur LHERMITTE présente la thématique n°4 : Co-construction du projet d'accompagnement

Pour la thématique n°4 en lien avec la co-construction du projet d'accompagnement, celui-ci doit être réalisé pour tous les résidents dans chaque résidence et réévalué régulièrement. Une synthèse soignante mensuelle est instaurée pour chaque résident, la réévaluation au moment des transmissions avec les équipes, le médecin-co et l'équipe pluridisciplinaire du service.

La synthèse médicale à l'entrée, est un point de satisfaction soulignée par les examinateurs. Celle-ci est régulière dans chaque résidence effectuée par les médecins-coordonateurs et le plan de soins qui est adapté aux résidents et à ses besoins. La réévaluation du projet personnalisé du résident est effective et régulière.

Madame THIEBAULT demande la récurrence de la réévaluation du PPR ? Certaines familles / résidents indiquent ne pas avoir de PPR tous les ans.

Madame le Docteur LHERMITTE précise que la réévaluation du PPR pour chaque résident est un lourd travail qui a été commencé par le précédent médecin chef de pôle. Réunir toutes les parties prenantes dans la réévaluation du PPR est complexe. Les équipes réévaluent les



**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

PPR et les présentent aux résidents et famille au fur et à mesure dès qu'ils le peuvent. Il y a beaucoup de choses qui sont faites en interne et qui ne sont pas forcément toujours présentées.

Madame THIEBAULT demande s'il ne serait pas possible d'avoir un message aux familles annuellement. Certaines familles constatent que l'état de santé du résident se dégrade mais ne sont pas toujours informés par l'équipe médicale de la résidence. Elle souhaite souligner son étonnement que ce point soit un point satisfaisant.

Madame le Docteur LHERMITTE précise que l'objectif des PPR est de faire une présentation annuelle aux familles, cela est un objectif travaillé avec l'ensemble des médecins coordonnateurs du pôle.

En cas de dégradation importante de l'état de santé d'un résident, le médecin coordonnateur appelle la famille pour faire le point. Il n'est pas nécessaire d'attendre le PPR.

Sur le pôle EHPAD, il est vrai que tous les résidents n'ont pas encore eu le PPR d'organisé mais cela est en cours.

Madame DE LA ROCHE souhaite souligner que si les représentants du CVS constatent que des familles sont inquiètes pour le suivi médical de certains résidents, il ne faut pas hésiter à contacter le médecin coordonnateur ou Marine GODIN, assistante de l'équipe responsable du pôle qui se tient à la disposition des familles et fera le relai avec les médecins coordonnateurs pour les demandes.

Madame le Docteur LHERMITTE présente la thématique n°5 : Accompagnement à l'autonomie

Les examinateurs ont souligné l'accompagnement à l'autonomie au sein des résidences par :

- La présence active des ergothérapeutes et professionnels en activités physiques adaptés. Les équipes réévaluent régulièrement l'autonomie des résidents.
- La présence des PASA sur plusieurs résidences pour permettre aux personnes ayant des troubles neurocognitifs d'avoir une stimulation a été aussi remarquée.
- L'amélioration de l'accessibilité des accès extérieurs pour certaines résidences est un point souligné par les examinateurs.

Les EHPAD du pôle sont rattachés au CHU de Reims ce qui permet un appui pour la pluridisciplinarité.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 8/23

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Madame le Docteur LHERMITTE présente la thématique n°6 : Accompagnement à la santé

Dans le cadre de l'accompagnement à la santé, les évaluateurs ont souligné la présence quotidienne de médecins, IDE jour/nuit qui est un point très sécurisant pour le maintien de la santé.

Ils ont relevé une bonne prise en charge de la santé mentale avec un recours à une équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée qui se déplace ainsi que le développement en interne d'un dispositif d'accompagnement thérapeutique (DAT) à orientation psychiatrique. Le DAT est une expérimentation sur la résidence Roux pour les résidents ayant des troubles psychiatriques et pour lesquels il y a besoin d'une prise en charge spécifique.

Les examinateurs ont souligné l'importance de continuer à travailler sur :

- le circuit du médicament et notamment l'informatisation de la prescription

Madame DE LA ROCHE présente la thématique n°7 : Continuité et fluidité des parcours

Concernant la thématique continuité et fluidité des parcours les points forts sont :

- La liberté de choix des intervenants libéraux comme la liberté de choix des médecins traitants A titre indicatif, à l'échelle du pôle EHPAD cela représente près de 200 médecins traitants intervenants sur le pôle. Ce point montre la continuité de suivi médical de la ville jusqu'à l'entrée en EHPAD et le suivi au sein de l'établissement.
- Une offre de services diversifiés permettant des modulations de parcours. Cela signifie que le pôle dispose d'une diversité de filières qui permet des réorientations en fonction de l'évolution de l'état de santé du résident. Par exemple, un résident accueilli en psychogériatrie ouverte et qui doit être orienté au vu de l'évolution de son état de santé peut être réorienté en interne sur de l'Unité de Vie Protégée (UVP).

Les évaluateurs ont par ailleurs encouragé l'établissement à structurer des outils de repérage précoce des fragilités dans le parcours comme par exemple les risques de iatrogénie ou médicamenteux ou le sujet de la prévention des chutes.

Madame ETIENNOT présente la thématique n°8 : Soutien aux ressources humaines

Les éléments satisfaisants soulignés par les évaluateurs sont :

- une démarche de prévention des risques professionnels,
- une adaptation de la gestion des emplois, l'évolution du secteur.
Par exemple, on a parlé des agents qui ont été reclassée par le biais de la formation administrative secrétaire agent administratif. L'équipe responsable de pôle participe



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Page : 9/23

aux réunions avec la DRH sur l'analyse des accidents de travail ainsi que sur l'analyse de l'absentéisme afin de travailler sur des actions communes.

L'établissement propose les promotions professionnelles qui entre dans le plan de formation. Ces options permettent de fidéliser et faire monter en compétences les professionnels qui le souhaitent.

Madame BERGER présente la thématique n°9 : Gestion des risques et démarches qualité

Les éléments satisfaisants soulignés par les évaluateurs sont :

- La politique qualité et gestions des risques construite avec un COPIL Qualité actif permettant d'analyser les événements indésirables et les enquêtes de satisfactions.
- Les équipes sont informés et actives dans la démarche qualité du pôle et des outils originaux et attractif sont proposés aux agents
- La mise en place du Plan Bleu pour la gestion des crises connu par les agents.

Les éléments à améliorer soulignés par les examinateurs sont :

- La participation du CVS sur les sujets qui les concernent (Evénements indésirables et plan de gestion des risques). Historiquement, on ne présentait pas le bilan des événements indésirables et des plaintes et réclamations qui sont réalisées sur le pôle. Ce point sera présenté lors d'un prochain CVS. Les plaintes et réclamations du pôle sont régulièrement présentées au sein de la CDU - commission des usagers.

Madame DE LA ROCHE précise que dans le cadre de l'évaluation il existe des critères impératifs pour sur lesquels l'établissement doit s'engager à s'améliorer s'il n'atteint pas un score satisfaisant. Un plan d'action doit alors être adressé à la Haute Autorité de Santé. Tous les éléments présentés par thématique doivent répondre aux 11 critères impératifs du référentiel de la Haute Autorité de Santé (listés ci-dessous).

A ce stade, Mme DE LA ROCHE souhaite insister sur le fait que les éléments présentés ce jour sont un retour à chaud de l'évaluation. Un rapport préliminaire sera adressé prochainement à l'établissement qui pourra, dans un délai d'un mois maximum à la réception, faire remonter aux évaluateurs des observations.

Suite à ces observations, l'organisme évaluateur produit le rapport définitif et procède à l'envoi du rapport aux autorités de Tutelles et à la HAS. Ce rapport est disponible au public sur le site de l'HAS.

Le rapport définitif sera présenté lors d'un prochain CVS.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	10/23

Monsieur JANDIN indique qu'il espère que les équipes ont été remerciées pour leur investissement.

Madame BERGER confirme que les équipes ont été remerciées et que le travail des agents du pôle a été souligné. Un repas avec buffet a été organisé le soir de la restitution ouvert à tous les agents et décliné en petits-déjeuners sur chaque résidence les jours suivants.

Madame DE LA ROCHE souhaite ajouter que les échanges entre les évaluateurs, les professionnels et les résidents ont été sereins et bienveillants.

Madame ETIENNOT ajoute que cette expérience sera partagée à l'ensemble du CHU lors de la prochaine assemblée générale des cadres de santé. Le CHU de Reims sera audité pour la certification de la partie sanitaire en octobre et novembre 2026. Cette certification impactera la résidence Roux dans laquelle se trouve le service Unité de soins longue durée.

V – Présentation du projet "salle de sport" à Wilson par M. Biencourt

Monsieur BIENCOURT étant excusé **Madame BERGER** présente le point sur le projet « salle de sport » à Wilson.

Ce projet est à l'initiative de M. BIENCOURT et en lien avec Mme DOUBLEMARD ergothérapeute sur la résidence. Le contexte de ce projet est né par le constat d'un besoin identifié pour de nombreux résidents, suivis ou non par les éducateurs sportifs et ergothérapeutes. Parmi les résidents sondés, 20 résidents ont répondu favorablement à l'utilisation de l'espace sportif dans l'aile AB2.

Actuellement, les équipements ne permettent pas une utilisation sécuritaire d'un espace sportif pour les résidents.

L'objectif du projet est de mettre en place un espace partagé, adapté, sécurisé et dédié pour la pratique autonome d'activités physiques pour les résidents.

Cette espace se situera dans la salle à manger commune du service AB2.

Il se déclinera en l'achat de matériel pour un budget de 397,61€ :

- Installation d'une barre danse classique avec son support
- 4 miroirs asymétriques
- Du matériel sportif mis à disposition
- Une petite commode pour ranger le petit matériel sportif
- Un verrou pour sécuriser l'ensemble

Madame THEVENIN demande si l'accès serait systématiquement encadré par un ergothérapeute ou les résidents pourraient s'y rendre seul et utiliser un peu de matériel.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 11/23

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Madame BERGER précise qu'il s'agit d'un lieu dédié dans lequel les résidents pourront utiliser le matériel disponible. Le petit matériel sera sécurisé pour éviter les pertes et vols.

Madame DE LA ROCHE ajoute que la Direction du pôle est favorable à ce projet sauf avis contraire du CVS. La Direction émet une condition à savoir que l'implantation soient validé par le service de sécurité incendie du CHU afin de s'assurer du respect des normes sécuritaires (matériel et fréquentation).

L'idée est de pouvoir proposer un service, une activité possible supplémentaire qui soit réalisée en autonomie, en fonction des capacités de chaque résident mais qui puisse aussi être utilisé avec l'accompagnement des ergothérapeutes et les APA.

Ce projet entre dans la continuité des aménagements sportifs extérieurs effectués sur les 4 résidences.

Madame le Docteur LHERMITTE précise que l'objectif de cette salle est de permettre au résident autonome identifié de pouvoir utiliser la salle en autonomie. Les résidents moins autonomes seront accompagnés des professionnels. La salle ne sera ouverte qu'en journée.

Monsieur JANDIN demande si cette salle sera accessible aux résidents 7 jour / 7 et 24h / 24 ?

Madame le Docteur LHERMITTE indique que la salle sera disponible 7 jours 7 mais uniquement en journée pour les résidents non accompagnés.

Madame ETIENNOT précise que pour les résidents déambulant la nuit, l'utilisation de l'espace pourra se faire en lien avec le projet Noctambule. Dans ce cadre, le résident sera accompagné par un soignant.

Monsieur JANDIN émet une réserve sur le risque de chute. Si l'utilisation de la salle est libre, que le résident chute et que l'équipe le retrouve deux heures après la chute.

Madame le Docteur LHERMITTE indique que le risque de chute est présent dans tous les gestes du quotidien même dans une chambre où lorsque les résidents sortent de la résidence pour aller en course par exemple.

Monsieur JANDIN précise que dans une chambre, il y a plus de passage de soignants que dans une salle isolée.

Madame le Docteur LHERMITTE précise que la salle est située au milieu d'un service, il y aura régulièrement du passage devant la salle. Les résidents autonomes seront référencés pour valider l'utilisation de la salle.



Compte-rendu de réunion

Page : 12/23

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

Madame DE LA ROCHE souligne prendre en compte les inquiétudes des organismes syndicales sur le volet surveillance et demande aux membres du CVS si le projet est validé. Le projet est validé par les membres du CVS.

VI – Point d'information sur la Plateforme d'Accompagnement et de Répit aux Aidants Familiaux (PARAF)

Madame le Docteur LHERMITTE présente le point d'information sur la Plateforme d'Accompagnement et de Répit aux Aidants Familiaux (PARAF).

La PARAF accompagne les aidants (conjoint, enfants, amis ou autres) s'occupant d'une personne âgée, atteinte d'une maladie neuro-évolutive (Alzheimer, Parkinson, Sclérose en plaque...) ou en situation de perte d'autonomie à domicile.

La PARAF propose :

- Des informations sur les aides existantes sur le territoire ;
- Une rencontre avec une psychologue dans les locaux de la PARAF ou bien à domicile pouvant évoluer vers un suivi psychologique ;
- Un espace de parole et des conseils adaptés ;
- Un espace pour prendre soin de soi.
- Le café des aidants et le bistrot mémoire

La PARAF coordonne les formules de répit sur les EHPAD du CHU : Accueil de jour et hébergement temporaire.

L'accueil de jour se situe à Wilson et compte 14 places par jour. L'hébergement temporaire comprend 5 places à Wilson en secteur ouvert et 2 places sur la résidence Roux en secteur sécurisé.

Depuis 1 an, un nouveau projet est en expérimentation au sein du pôle avec la création du « temps libérés ». L'objectif de ce projet est de proposer la visite au domicile d'une aide-soignante, pour faire une surveillance des aidés pendant que l'aidant a besoin d'aller faire quelque chose, une consultation, des courses... Aucun reste à charge n'est appliqué à ce stade. Ce dispositif est financé entièrement par l'ARS Grand Est sur la base d'une expérimentation. Ce projet a été présenté en détail lors d'un précédent CVS.

La nouveauté 2026, est que la PARAF propose un spectacle l'Aide en Scène le 13 janvier 2026 sur la Résidence Roux. Des saynètes improvisées autour du thème des aidants familiaux accompagnant un proche âgé. Deux comédiens monteront sur scène pour interpréter, avec humour et tendresse, des situations inspirées du quotidien d'aidants.

A la suite, un partage d'expérience avec le public sera proposé ainsi qu'un moment convivial. Inscriptions et renseignements au 03.26.78.35.12 ou paraf@chu-reims.fr.

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.			Page : 13/23

Madame JANUTH demande si le spectacle fonctionne celui-ci sera proposé sur les différents résidences ?

Madame LHERMITTE confirme que la direction du pôle n'est pas fermée contre la mise en place de ce projet sur les résidences. Cela sera évalué suivant le taux de participation de la première séance. Néanmoins, la résidence Roux est la résidence où une salle permet d'accueillir le plus grand nombre de personnes.

VII – Présentation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2026

Monsieur GOUGELET présente l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2026.

Pour l'année 2025, le taux d'occupation moyen s'élève à 96,2% (contre 96,5% en 2023 et 95,1% en 2024) à fin octobre. Ce taux doit être consolidé avec les chiffres de novembre et décembre.

La cible d'activité sur le Pôle EHPAD pour l'année 2026 a été fixée à 97% de taux d'occupation.

Madame le Docteur LHERMITTE précise que ce point est un des objectifs de son mandat de chef de pôle.

Madame THIEBAULT souligne que cet objectif permettrait à l'EHPAD de gagner de l'argent sans que les résidents soient impactés.

Monsieur BACHELLÉ indique que cet objectif permet aussi de répondre à une demande sur le territoire, puisque le volume de dossiers en attente est assez important sur le pôle. Il y a le sujet financier mais aussi le sujet qui est notre cœur de mission, qui est de répondre à une demande où une personne est potentiellement en danger à domicile.

Madame DE LA ROCHE confirme que dans le cadre du plan d'efficience du pôle, il y a deux volets. Soit il faut améliorer les recettes, soit diminuer les dépenses.

La Direction du pôle prend le prisme d'améliorer en priorité les recettes lorsqu'il reste des marges de manœuvre possible. Concernant les dépenses et au regard des contraintes des EHPAD, il n'y aura pas d'impact sur les effectifs, d'autres actions sont envisagées notamment sur la lutte contre l'absentéisme ou la pertinence des actes.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	14/23

Monsieur GOUGELET présente le budget 2026 – hypothèses :

Taux d'Occupation Prévisionnel :

- Budget EHPAD = 97% (282 538 j) Hébergement Permanent / 60% Temporaire (1 971 j)
- Accueil de Jour Alzheimer = 85% (3 213 j)
- Budget USLD = 95% (41 610 j)

Effectifs cibles (effet report 2025, pas de mesures nouvelles 2026) :

- EHPAD = 555 ETPR (Equivalent Temps Plein Rémunéré)
- USLD = 118 ETPR (Equivalent Temps Plein Rémunéré)
- (ETPR : Equivalent Temps Plein Rémunéré)

Taux d'évolution des Tarifs Hébergement proposé par la Direction au Département :

- +1,5% EHPAD / +5% USLD (tarif différencié non applicable) – taux prévisionnel

Madame DE LA ROCHE précise que le Département de la Marne fixe un écart maximal de 20% entre le tarif aide sociale et le tarif différencié, ce qui signifie que le tarif différencié augmente avec les mêmes proportions. Pour l'USLD, le choix, a été fait de demander une augmentation de 5% car dans ce secteur le tarif différencié n'est pas applicable du fait de la loi. Il semblait cohérent de pouvoir solliciter auprès du département un rattrapage sur le secteur de l'USLD qui soit un peu plus important que sur l'EHPAD, eu égard du déficit de l'USLD. Le service USLD se situe sur la résidence Roux (en majorité sur le 2ème étage).

Monsieur GOUGELET ajoute que l'on peut souligner l'effet de l'inflation pour le cycle 2023-2024, notamment sur l'énergie, l'alimentation qui n'avaient pas été compensés. Aujourd'hui, par ce tarif à 25%, l'établissement essaie de rattraper les écarts..

Madame DE LA ROCHE rappelle que pour les résidents qui sont entrés avant la mise en place du tarif différencié, l'établissement a la possibilité de faire évoluer les tarifs dans la limite du taux ministre qui sera arrêté pour les EHPAD publics et privés, généralement fin décembre de l'année N-1. Ce taux ministre était de 3,21% pour l'année 2025.

L'année dernière, le département avait acté une évolution de tarif à 1,9% appliqué au 1^{er} janvier. Lorsque l'établissement est passé aux tarifs différenciés en avril 2025, on avait appliqué un taux d'évolution de 1,3% supplémentaire pour arriver au seuil de 3,21%..

L'Etablissement reste en attente des arrêtés officiels. Lors du prochain CVS la Direction pourra refaire le point sur ces données. Un courrier explicatif sera transmis aux familles comme l'année précédente.

Monsieur GOUGELET présente la partie budgétaire de l'EHPAD appelé compte anticipé 2025 (budget révisé de l'année 2025) et l'Etat prévisionnel de recettes et de dépenses (EPRD) pour l'année 2026.

Compte-rendu de réunion

Page : 15/23

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

CHARGES	COMPTE ANTICIPE 2025				EPRD 2026			
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Titre 1 : Charges de Personnel	8 362	6 932	16 526	31 819	8 023	6 873	17 324	32 221
Titre 2 : Charges d'Exploitation Courante et à Caractère Médical	2 087	372	2 128	4 586	2 069	404	2 134	4 607
Titre 3 : Charges Afférentes à la Structure	10 132	338	169	10 639	10 051	345	286	10 683
TOTAL DES CHARGES	20 580	7 642	18 823	47 045	20 143	7 622	19 745	47 510
PRODUITS								
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Titre 1 : Produits de la Tarification	17 665	6 499	18 709	42 874	18 355	6 701	19 278	44 335
Titre 2 : Autres Produits d'Exploitation	59	92	298	449	131	29	217	377
Titre 3 : Autres Produits	929	18	99	1 046	776	18	99	893
TOTAL DES PRODUITS	18 653	6 610	19 106	44 369	19 262	6 747	19 594	45 604
RESULTAT DEFICIT (-) / EXCEDENT (+)	-1 927	-1 032	284	-2 675	-881	-875	-151	-1 906

Sur le compte anticipé 2025, l'établissement prévoit un déficit total de 2,675 millions d'euros. Pour rappel, le déficit 2020 était de 3,2 millions d'euros.

En 2026, le budget prévoit un déficit de 1,9 millions d'euros, en amélioration par rapport à 2025. Cette amélioration s'explique essentiellement par :

- La mise en place du tarif différencié en avril 2025. En 2026, l'impact sur le tarif différencié est d'environ 500 000 €.
- L'amélioration du taux d'occupation de 96 % à 97 %, donc 1 % de plus, qui représente environ 100 000 €. Puis des mesures d'efficience qui sont plutôt sur les charges en lien avec la maîtrise de l'absentéisme et la gestion du personnel.

Madame DE LA ROCHE confirme que la maîtrise de l'absentéisme fait partie de cette évolution en lien avec les organismes de syndicats. En 2024, le taux d'absentéisme s'élevait à 15% (avec un dépassement de ce taux en hiver).

Ce taux n'est pas atypique pour un EHPAD mais reste conséquent et a nécessairement un coût (coûts de remplacement à prévoir pour assurer aussi la continuité). Aujourd'hui, le taux d'absentéisme a baissé aux alentours de 11 %. Un travail qui a été fait et qui permet aussi d'avoir des mesures d'efficience, puisque les gains en termes de taux d'absentéisme permettent aussi de limiter le recours aux remplacements.

Monsieur GOUGELET ajoute que parallèlement à ces informations, l'établissement augmente ses charges de personnel. Entre 2025 et 2026 on constate une augmentation de



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 16/23

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

31,819 millions en 2025 versus 32,222 millions en 2026. Cette augmentation ne reflète pas forcément une augmentation de personnel mais s'explique en lien avec l'augmentation des mesures salariales nationales portant sur la hausse sur des cotisations retraites. Cette augmentation n'est pas forcément compensée par les organismes de tutelles.

Madame DE LA ROCHE souligne que le sujet des compensations a été évoqué lors d'un précédent CVS et pour lesquels l'établissement n'a pas la possibilité d'intervenir car il s'agit d'arbitrage nationaux. La Fédération Hospitalière de France porte la voix des établissements publics hospitaliers pour faire du lobbying auprès des politiques sur ces sujets-là. Récemment la résidence Roederer Boisseau a reçu la visite de la députée Madame Laure MILLER. L'occasion d'aborder ces sujets et les difficultés financières des établissements du fait des sous-compensations. Les organisations syndicales communiquent en soutien aux établissements sur ces sujets.

Monsieur GOUGELET présente le compte financier anticipé de l'USLD et l'Etat prévisionnel de recettes et de dépenses (EPRD) pour l'année 2026.

CHARGES	COMPTE ANTICIPE 2025				EPRD 2026			
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Titre 1 : Charges de personnel	1 182	1 291	4 169	6 643	1 177	1 318	4 172	6 667
Titre 2 : Charges d'Exploitation Courante et à Caractère Médical	356	35	627	1 019	368	35	625	1 027
Titre 3 : Charges Afférentes à la Structure	1 710	58	27	1 795	1 730	59	23	1 812
TOTAL DES CHARGES	3 248	1 385	4 824	9 457	3 275	1 412	4 820	9 506
PRODUITS	Hébergement	Dépendance	Soins	Total	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Titre 1 : Produits de la Tarification	2 790	1 231	4 870	8 891	2 904	1 194	4 988	9 085
Titre 2 : Autres Produits d'Exploitation	44	0	0	44	14	8	22	43
Titre 3 : Autres Produits	141	0	6	147	105	3	14	121
TOTAL DES PRODUITS	2 975	1 231	4 876	9 083	3 023	1 204	5 023	9 250
RESULTAT DEFICIT (-) / EXCEDENT (+)	-274	-153	53	-374	-252	-207	203	-256

Pour 2026, l'objectif est d'arriver à un déficit de 256 000 euros avec une amélioration progressive du déficit. Ce déficit de 256 000 euros est prévisionnel en s'appuyant sur une évolution de tarif de plus 5 % (hypothèse non validée à ce jour par le Département). Et en termes de charges, les évolutions restent similaires à ceux du budget de l'EHPAD.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 17/23

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

VIII – Actualités des résidences

Monsieur **ZANARDO** présente les événements du trimestre dernier (Septembre/Octobre/Novembre 2025) et les projets à venir.

Résidence Roederer Boisseau :

- Barbecues des services en septembre
- Ateliers de médiation animale
- Sortie au Bowling
- Projet dans en chambre
- Ateliers percussions
- Projet papier théâtre
- Spectacle pour la fête des grands-pères
- Concert à la cartonnerie
- Spectacle du 11 novembre
- Revue de presse du matin
- Beaujolais nouveau
- Dancefloor à l'atrium
- Atelier cuisine

Résidence Marguerite Rousselet :

- Les apéritifs mensuels
- Repas des familles et résidents
- Fête des grands-pères
- Jeux en bois géant en partenariat avec l'école Saint André
- Visite de la Basilique Saint Rémi
- Spectacle de clôture de la semaine bleue
- Dégustation du beaujolais nouveau

Résidence Wilson :

- Chorale
- La fête du PASA
- Visite de la foire de Châlons en champagne
- Spectacle de danse country
- Dégustation de frites
- Spectacle de magie
- Anniversaire dans les services
- Gouter de services en plein air
- Concert des flâneries musicales
- Jeux de société avec les étudiants de la FAC de Reims
- Beaujolais nouveau



Compte-rendu de réunion

Page : 18/23

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

- Participation au Reims Champagne Run
- Séance de sophrologie
- Séance d'écriture
- Sortie au supermarché
- Sortie au marché

Résidence Roux :

- Cuisine avec le Food truck
- Dégustation de crêpes dans les services
- Les 100 ans de la résidente avec la visite d'une représentante de la mairie
- Activités en lien avec le PASA
- Ateliers cuisine en lien avec l'E2C
- Rencontre avec la crèche
- Loto d'hiver
- Sortie à Cumières
- Soirée Disco
- Spectacle de la fête des grands pères
- Visite de la chocolaterie
- Sortie en extérieur avec la crèche
- Beaujolais nouveau
- Atelier créatif
- Visite de la basilique Saint Rémi
- Exposition du DAT avec la visite de l'ARS

Madame DE LA ROCHE et Monsieur BACHELLÉ précisent que le DAT est le dispositif d'accueil thérapeutique situé au deuxième étage de la résidence Roux. Le DAT accueille la journée les résidents avec des troubles psychiatriques pour les activités financées à 100% par l'ARS.

Madame THIEBAULT souligne l'importance du DAT sur la résidence. Elle a pu constater que certains résidents accueillis au DAT restaient isolés.

Monsieur ZANARDO présente les projets en cours de préparation :

- Marchés de Noël sur les 4 résidences
- Lunettes de réalité virtuelle – Roederer Boisseau
- Participation à un concours national en ligne de bowling – Marguerite Rousselet
- Développement de projets intergénérationnels : Ecole de la seconde chance, crèches et école primaire
- Rencontre avec des adultes en situation de handicap et l'EHPAD Roederer

Monsieur MASSART ne comprend pas pourquoi le repas des familles organisés au mois de décembre 2025 par l'association 5ème saison n'est pas présenté.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	19/23

Ce repas est organisé 2 fois par an et a regroupé plus de 130 personnes lors de la dernière édition (résidents et familles). C'est un gros travail porté par les bénévoles de l'association. Une cadre de santé était présente pour délivrer le traitement des résidents présents et ne pas désorganiser les services.

Madame DE LA ROCHE précise que les événements présentés par M. ZANARDO portent sur les activités organisées par le service d'animation pour les périodes du mois de septembre / octobre et novembre 2025. Le repas des familles de l'association 5ème saison est un événement marquant de la résidence qui a eu lieu le 6 décembre 2025 (3 jours avant le CVS). Si les associations le souhaitent ils peuvent transmettre les photos de leurs événements directement auprès de M. ZANARDO (communication@chu-reims.fr) pour ajouter une partie dans les prochains diaporamas.

La direction du Pôle EHPAD souligne une nouvelle fois l'implication des associations dans la vie sociale des résidences.

IX – Questions diverses

Questions de Madame THIEBAULT Christelle – Représentante des familles de la résidence Roux

Question n°1 :

Les familles souhaiteraient plus de places handicapées de parking même si vous êtes dans le quota de la législation. Une petite dizaine manque car beaucoup de proches sont âgés et possèdent la carte mobilité inclusion de stationnement.

Réponse de la Direction :

L'établissement a l'obligation de mettre en place des places handicapées sur le parking et cette obligation est respectée. Celui-ci est fortement engorgé surtout les après-midis.

La mise en place du code d'accès à l'entrée du parking a été instauré pour limiter le stationnement des personnes extérieures à la résidence. Néanmoins, on constate que certains utilisateurs du parking diffusent le code. Il est rappelé qu'il appartient à chacun de ne pas diffuser le code d'accès.

A plusieurs reprises, la direction et les équipes ont constatés que des familles utilisaient des places handicapées avec la carte du résident accueillis alors que celui-ci n'est pas dans la voiture. Il appartient à chacun de prendre ses responsabilités.

La mise en place de nouvelles places de parking engagerait des frais sur le budget d'investissement et ne fais pas partie des arbitrages effectués pour l'année 2026.

Question n°2 :



**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

Beaucoup de vols dans de nombreuses chambres commis par des résidentes et résidents au deuxième étage, des télécommandes de télévision, habits, produits d'hygiène savon, shampoing, gâteaux, chocolat....

Pour les télécommandes de télévision, serait-il envisageable d'y remédier comme à Sébastopol, la résidence Roux achète des supports de télécommande accrochées au lit avec la télécommande universelle intégrée, c'est le seul moyen pour éviter les vols de la télécommande et parfois lors du change des draps elle peut partir avec les draps à la blanchisserie. J'espère que vous trouverez la solution idéale pour que cela cesse car depuis de nombreuses années rien n'a permis d'améliorer cette situation !

Réponse de la Direction :

Toutes les demandes de vols ou disparitions peuvent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'encadrement du service. Suivant les situations, une demande de prise en charge peut être effectuée par la Direction à l'assurance du CHU.

La faisabilité de la mise en place d'un système d'attache de télécommande sera étudiée en lien avec l'encadrement supérieur de pôle.

Question n°3 :

Une pétition de nombreux résidents a été initié par une résidente qui ont très peur d'un incendie car tous les jours beaucoup de mégots dans la résidence écrasés au sol et dans les ascenseurs, les familles sont aussi très inquiètes.

Qu'avez-vous mis en place depuis la remise de cette pétition ?

J'avais déjà évoqué cette grande inquiétude en CVS.

Réponse de la Direction :

La pétition a été transmise à la Direction par M. MASSART. Il a été notifié qu'un signalement auprès du service incendie a été fait et des rondes régulières sont organisées.

Un courrier de rappel des consignes signé de la direction a été transmis aux résidents présents dans cette zone et à leur représentant légaux lorsqu'ils sont désignés.

Le service technique va procéder au retrait des éléments en lien avec la mention « zone fumeur » et des affiches ont été apposés pour demander de sortir de la résidence dans les lieux extérieurs prévus à cet effet.

Questions de M. FAUQUEMBERGUE Jean-Marc – Représentant des résidents de Marguerite Rousselet

Question n°4 :

Entretien des stores, portes, fenêtres et balcons, qui ? quand ?....?



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 21/23

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Réponse de la Direction :

Madame ETIENNOT a fait le point avec M. FAUQUEMBERGUE sur les problèmes cités. Le nécessaire a été fait et réparé par les services techniques.

En cas de problèmes, les résidents peuvent d'adresser directement à l'encadrement du service ou l'intendante qui fera la demande d'intervention.

Question n°5 :

Il n'y a rien sur les repas dans la Charte de la bientraitance.

Réponse de la Direction :

La charte de bientraitance est basée sur les grands types de prises en charge. Il n'y a pas d'éléments sur l'alimentation. Une charte hôtelière existe en lien avec l'alimentation.

Le pôle EHPAD / USLD attend le retour du consultant mandaté pour les groupes de travail en lien avec la charte hôtelière et l'alimentation. L'idée est de mettre en place des actions concrètes.

Question n°6 :

Goût des plats toujours insipides et sans saveur, goût d'eau : A quand l'Amélioration des repas ?

Réponse de la Direction :

Le pôle EHPAD / USLD attend le retour du consultant mandaté pour les groupes de travail en lien avec la charte hôtelière et l'alimentation. L'idée est de mettre en place des actions concrètes.

Un plan d'action d'amélioration est en cours et fait l'objet de point réguliers en CVS notamment sur leur avancement. Une des actions prioritaires est le changement des chariots repas qui nécessitent un investissement conséquent que les établissements sont obligés d'échelonner sur plusieurs années. Une demande de financement a été réalisée auprès de l'ARS Grand Est dans le cadre du plan de « lutte contre la sinistralité en EHPAD » dont la direction a reçu un refus. La Direction reste mobilisée pour trouver d'autres moyens de financement. Le pôle EHPAD-USLD est aussi engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, des actions concrètes sont menées autour du pain notamment.

Question n°7 :

Quelle somme est allouée par jour pour l'alimentation ?

Réponse de la Direction :

La somme allouée est une peu plus de 10 euros par jour. Il s'agit du cout unitaire par journée d'activité qui comprend l'ensemble des coût liés à l'alimentation.

C'est un coup journalier du repas qui est conforme aux moyennes observées sur les EHPAD. Les données partagées dans le cadre de l'affaire ORPEA étaient en moyenne sur des coups journaliers du repas inférieurs à 5 euros. Pour le CHU on est sur la moyenne haute.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	22/23

Question n°8 :

Pourquoi la salle de restauration était ouverte les 2 jours de la certification avec 3 personnes au service (au lieu de 2) et dès le mercredi elle fût fermée ?

La salle de restaurant est nécessaire pour les résidents, c'est un lieu de socialisation, certains résidents n'ont que ce lieu et voulez-vous désocialiser ces personnes ?

Réponse de la Direction :

Le service cuisine est confronté à un absentéisme ce qui ne permet pas à ce jour une ouverture plus régulière et stabilisée du restaurant. Cette organisation est provisoire compte-tenu du contexte et pour assurer la continuité de service dans les unités.

Question n°9 :

Lingerie, un délai de 6 semaines, pourquoi ?

Réponse de la Direction :

Le service de la blancherie du CHU a fait face à une panne importante de plusieurs machines de linge. En cas de problématique avec le linge, les résidents et les familles sont invités à se rapprocher de la lingère de la résidence.

Question n°10 :

Pas d'eau chaude, lavabo, douche et chauffage dans les chambres à Saint Thomas : chambre 204, 203, 207, 208.

Réponse de la Direction :

La pièce manquante est en commande et sera installée dès la réception par les services techniques.

Questions de Mme JANUTH Véronique – Représentante des familles de Wilson

Question n°11 :

Il persiste toujours des soucis au niveau des repas il manque parfois les entrées, le fromage ou le dessert cette situation est-elle liée à un problème d'approvisionnement ? de quantités insuffisantes ? de commandes ?

Réponse de la Direction :

Le problème peut être en lien avec le nouveau logiciel de commande de repas. L'encadrement du service fera le lien avec les cuisines centrales et le paramétrage du logiciel. L'encadrement procède à des surveillances régulières des chariots repas dès la réception sur le site et remonte directement les manquements à la cuisine centrale.

Question n°12 :

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	23/23

Pourquoi n'y a-t-il pas un médecin des EHPAD d'astreinte le week-end et les jours fériés ?

Réponse de la Direction :

Dans la loi il n'est pas prévu de permanence médicale dans les établissements médicaux sociaux. Le décret prévoit la présence de médecin coordonnateur minimum.

La présence des IDE 24h/24 de jour comme de nuit est effectives sur tous les sites du CHU.

En cas d'urgence, les équipes doivent avoir recours au centre 15 ou faire appel à SOS médecin.

Questions de Mme BAUDART Claudine – Représentante des familles de Roederer Boisseau

Question n°13 :

Le projet de service concernant la mise en place d'activités, ne peut être réalisé, vu la charge de travail très importante.

Réponse de la Direction :

L'encadrement de la Résidence va faire le point sur votre demande.

Questions de M. BIENCOURT Gilbert – représentant des résidents de Wilson

Question n°14 :

Pour la certification, les services techniques ont démonté tout équipement (filtre) en lien avec la salmonellose. Depuis, aucun équipement n'a été réinstallé.

Avant certification, les services techniques nous changeaient ces filtres tt les 2 mois et insistaient sur la nécessité sanitaire de les utiliser. La salmonellose a-t-elle disparue ?

Réponse de la Direction :

Des tests sont réalisés régulièrement par l'Equipe Opérationnel d'Hygiène du CHU sur la présence de légionnelles dans les réseaux d'eau. Les filtres sont ôtés ou installés en fonction des contrôles réguliers effectués. Sur le secteur AB les filtres ont été retirés suite à plusieurs séries de contrôles négatifs réalisés en 2024 et 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil de Vie Sociale est clos à 17h00.

Le Président,



Pierre MASSART